



Etablissement Français du Sang

20 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint Denis

**FOURNITURES D'EMBALLAGES A USAGE UNIQUE
(ISOTHERMES ET NON ISOTHERMES) ET DE BOITES A TUBES
A USAGE UNIQUE POUR LE TRANSPORT DE PRODUITS ET
PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES, DE TISSUS ET CELLULES**

APPEL D'OFFRES OUVERT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

05 novembre 2026 A 12 :00 :00

(Heure de Paris)

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 6 mois

IMPORTANT

Le dépôt dématérialisé des candidatures et des offres est imposé. Toutefois, la signature électronique des documents n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre.

Les offres qui ne respectent pas la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas analysées.

Référence de la consultation / TBA :

SSCX3042

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION	3
1.1. Identification du Pouvoir Adjudicateur	3
1.2. Objet de la consultation et description succincte	3
1.3. Lieux d'exécution/de livraison	3
1.4. Allotissement	3
1.5. Procédure de passation du marché public	4
1.6. Forme du marché public	4
1.7. Durée du marché public et délais d'exécution	5
1.8. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	5
1.9. Présentation des candidatures et des offres	6
1.10. Modalités d'analyse des candidatures et des offres	8
1.11. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu	14
2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION	15
2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises	15
2.2. Renseignements complémentaires	16
2.3. Développement durable	16
2.4. Echantillons	16
3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GENERALES	18
3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement	18
3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés	18
3.3. Confidentialité du candidat	21
3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)	21

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION

1.1. Identification du Pouvoir Adjudicateur

La présente Consultation est passée par : L'Etablissement Français du Sang – 20 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint Denis

La Direction en charge de la procédure de passation du marché est la suivante :

Direction des Achats, de l'Immobilier et de la Maintenance – 20 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint Denis.

Les lots 1, 2 et 3 constituent des marchés pilotés par le Siège de l'EFS dans le cadre duquel les 13 établissements locaux de l'EFS et le Siège, mentionnés dans l'Acte d'Engagement, émettent des bons de commande.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur est le Président de l'Etablissement Français du Sang (EFS).

1.2. Objet de la consultation et description succincte

La présente consultation a pour objet la fourniture d'emballages à usage unique (isothermes et non isothermes) et de boîtes à tubes à usage unique pour le transport de produits et prélèvements biologiques, de tissus et cellules.

Les quantités **estimatives** susceptibles d'être commandées annuellement sont les suivantes :

Lot 1 : 826 emballages isothermes et 7 750 accumulateurs ;

Lot 2 : 45 450 emballages pliables non isothermes ;

Lot 3 : 110 000 boîtes à tubes de prélèvement.

1.3. Lieux d'exécution/de livraison

France métropolitaine et DROM. Les sites de livraison sont indiqués en annexe du CCTP.

1.4. Allotissement

La présente consultation est allotie en trois (3) lots, chaque lot donnant lieu à un marché public, conformément aux dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 à R.2113-3 du Code de la commande publique.

- Lot 01 : Emballage isotherme à usage unique
- Lot 02 : Emballage pliable à usage unique avec couvercle rabattable solidaire non isotherme
- Lot 03 : Boîtes à tubes de prélèvement biologiques à usage unique

Les opérateurs économiques peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Une même entreprise peut se voir attribuer l'ensemble des lots.

1.5. Procédure de passation du marché public

La consultation est engagée sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L.2124-2 ainsi qu'aux articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-4 du code de la commande publique.

1.6. Forme du marché public

Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Cet accord-cadre est mono-attributaire.

L'accord-cadre est conclu comme suit sur la durée totale du marché :

Lots	<i>Description</i>	Minimum	Montant Maximum (Sur la durée globale du marché)
1	Emballage isotherme à usage unique	SO	1 515 000 euros HT
2	Emballage pliable à usage unique avec couvercle rabattable solidaire non isotherme	SO	1 910 000 euros HT
3	Boîtes à tubes de prélèvement biologiques à usage unique	SO	3 443 000 euros HT

Le Titulaire est engagé à concurrence des valeurs maximales.

Les montants estimatifs sont indiqués par lot sont les suivants :

Lots	Description	Montant estimatif (Annuel)	Montant estimatif (Sur la durée globale du marché)
1	Emballage isotherme à usage unique	151 500 euros HT	606 000 euros HT
2	Emballage pliable à usage unique avec couvercle rabattable solidaire non isotherme	191 000 euros HT	764 000 euros HT
3	Boîtes à tubes de prélèvement biologiques à usage unique	344 250 euros HT	1 377 000 euros HT

1.7. Durée du marché public et délais d'exécution

Pour le lot 1 :

Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois.

A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement deux (2) fois pour une période de douze (12) mois.

Pour les lots 2 et 3 :

Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de douze (12) mois.

A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement trois (3) fois pour une période de douze (12) mois.

1.8. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

1.8.1. Variantes

Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique : La proposition de variantes n'est pas autorisée. L'offre des soumissionnaires doit respecter le CCAP et le CCTP dans son intégralité.

1.8.2. Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

1.9. Présentation des candidatures et des offres

Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être rédigées en français, ou traduites en langue française si elles émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le candidat devra fournir les pièces détaillées ci-après dans 2 dossiers distincts, l'un portant sur la candidature, l'autre sur l'offre.

Dans l'hypothèse où le candidat soumissionne sur plusieurs lots, ce dernier présente un seul exemplaire des pièces de la candidature et scinde, lot par lot, les pièces de l'offre.

1.9.1. Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

1.9.2. Modalité de remise des candidatures

Pour présenter ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, le candidat est invité à fournir ces renseignements au travers du formulaire type DC2. Ce dernier est dûment rempli par le candidat. Il est complété par un ou des documents relatifs aux moyens et références du candidat ainsi qu'un ou des documents relatifs aux attestations et certification de la capacité professionnelle.

Par attestations et certification de la capacité professionnelle, il faut comprendre, soit des certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels) soit des certificats de qualité (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédures, Norme de la série NF-EN-ISO 9001, 9002, 9003 ou équivalent).

Les formulaires DC1 et DC2 demandés ci-après sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut, en lieu et place des documents DC1 et DC2, présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), obligatoirement rédigé en français. Ce formulaire est à renseigner via l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer>

Dîtes le nous une fois ! : Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui

demeurent valables. Le candidat doit simplement indiquer le numéro d'affaire pour lequel il a soumissionné, le lot, le cas échéant, ainsi que les pièces administratives concernées.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, ce dernier doit fournir le DC4 <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Il doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ci-après.

Enfin, le soumissionnaire peut également fournir, dès sa candidature, l'ensemble des pièces demandées à l'article 1.12 du présent Règlement de la Consultation. Ceci permettra à l'EFS d'accélérer la phase d'attribution du futur marché public.

1.9.3. Pièces de la candidature et de l'offre

Chaque candidat qu'il soumissionne seul ou en étant membre d'un groupement, doit produire les pièces suivantes :

Pour la candidature :

- 1- **Le formulaire type DC1**, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement.
- 2- **Le formulaire DC2**, dûment rempli qui présentera :
 - **Concernant la capacité économique et financière : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année**, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.
 - **Concernant la Capacité technique et professionnelle : une présentation d'une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années/pour la dernière année** (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra **fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.**
- 3- Attestation sur l'honneur relative « aux sanctions russes ».

Pour l'offre :

- 1- **L'acte d'engagement** pré-rempli et si possible signé électroniquement ;
- 2- **Le RIB/IBAN** du compte sur lequel seront effectués les paiements et qui figurera à l'Acte d'Engagement
- 3- **Le bordereau des prix (BP)** sous format Excel dûment rempli et en annexe le coût du transport par livraison du transitaire

4- **Le détail quantitatif et estimatif (DQE)** sous format Excel dûment rempli

5- **La proposition technique** comprenant :

Le cadre de réponse technique dûment complété et tout autre document que le candidat produira en appui de sa réponse, comme demandé ci-dessous :

Pour le lot 1 :

- Un rapport de qualification des conditions de transport par type de température et par volume.
- Le résultat de tests réalisés, sur la hauteur de chute et la valeur de la résistance à l'écrasement (résultats des tests de chute).
- Une fiche technique indiquant la durée de vie du matériel.
- Un document indiquant la durée de maintien de la température obligatoirement entre 48 minimum et 72H.

Pour le lot 2 :

- Le conditionnement envisagé (le protocole de conditionnement).
- Les matériaux utilisés pour la fabrication, respectant les aspects environnementaux.

Pour le lot 3 :

- Le conditionnement envisagé (le protocole de conditionnement).
- Les matériaux utilisés pour la fabrication.
- Les délais de livraison des fournitures.
- Une fiche technique détaillée.

6- **Les échantillons** (voir article « Echantillons » du présent RC).

1.10. Modalités d'analyse des candidatures et des offres

1.10.1. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si l'EFS constate que des pièces visées à l'article susmentionné du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques des candidats sont contrôlées par l'EFS.

Les garanties financières des candidats sont jugées suffisantes si la moyenne de leurs chiffres d'affaires sur les 3 derniers exercices est supérieure ou égale à :

- 300 000 euros HT pour le lot 1
- 500 000 euros HT pour le lot 2
- 500 000 euros HT pour le lot 3

Les candidats en apportent la preuve par tout moyen, il est demandé au candidat de justifier leur capacité technique et leurs références notamment par des attestations de clients précédents.

Les candidatures qui ne satisfont pas aux niveaux minimums de capacité financières sont éliminées.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

1.10.2. Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut inviter les candidats à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, chaque lot constituant le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

Critères d'attribution pour le lot 1 :

Dénomination des critères	Eléments d'appréciation	Pondération
Valeur technique de l'offre	Sous-critères	60 points
Qualité des emballages proposés	Qualité des échantillons (17 pts) : - Résultats des tests réalisés (permettront de juger de la qualité du produit et valider sa conformité au regard du cahier des charges). (8 pts) - Tenue en main/Préhension (2 pts) - Ouverture (facilité d'ouverture appropriée au produit contenu) (2 pts) - Taille adaptée au volume à transporter (2 pts) - Meilleur Ratio : Poids de la solution complète versus durée de conservation maximale (3 pts)	30 points

	Qualité de la documentation jointe aux fournitures (2 pts) - Joindre les notices d'utilisation et fiche technique détaillée des emballages (2 pts) Capacité des fournitures à protéger les produits contenus contre les chocs et écrasement (2 pts) - Fournir avec l'offre, le résultat des tests de chute réalisés, (sur la hauteur de chute) (2 pts) Résistance à la compression verticale (gerbage) (4 pts) - Fournir Preuve que l'emballage peut supporter un poids minimum de 25 kg sans se déformer, valeur de la résistance à l'écrasement). (2pts) - Fournir la preuve de la Résistance à l'humidité et au froid à +5°C pendant 48h. (2 pts) Adaptabilité des fournitures aux contraintes de délais, et de température de transport, applicables aux produits transportés (5 pts) - Fournir avec l'offre les rapports de validation des tests de performance thermiques (par type et volume), et de durée de conservation pendant le transport sur une durée 72H, et dans les conditions les plus défavorables (en fonction des régions, ces températures peuvent varier de (-10°C à +40°C). (5 pts)	
Conditions et délais de livraisons	Délai de fabrication (3 pts) - Le candidat précisera les délais de fabrication (3 pts) Durée moyenne de stockage (stock de sécurité) (1.5 pts) - Le candidat précisera la durée moyenne de stockage (1.5 pts) Délai de livraison à réception de la commande (fiabilité de l'approvisionnement) (3 pts) - Engagement du candidat sur un délai minimum de livraison (3 pts) Pertinence de l'organisation proposée pour assurer une livraison urgente ou un dépannage (3 pts) - Le candidat doit préciser, l'organisation qu'elle mettra en œuvre pour assurer toute demande de livraison urgente ou un dépannage. (3 pts) Unité d'approvisionnement envisagé (3 pts) - Indiquer nombre de fournitures par colis/ livraison (3 pts)	18 points

	Minimaux de commandes (1.5 pts) - Le candidat précisera le minimum de commandes (1,5 pts) Conditionnement et sous-conditionnement (3 pts) - Préciser le conditionnement envisagé et le nombre de palettes ou le nombre de colis par livraison). (3 pts)	
Démarche environnementale et sociale mise en œuvre dans le cadre du marché		12 points
	Utilisation de matériaux recyclables (3 pts) - Indiquer pour la recyclabilité des produits : (taux de recyclabilité, présence d'une procédure de recyclage ou de valorisation, politique de réduction des émissions de CO₂ etc.) (1.5 pts) - Démarche environnementale entreprise dans le cadre du marché (1.5 pts), éléments attendus sur : - Réduire les ressources et l'énergie impliquées dans la fabrication des produits ou de leur packaging de marque - Utiliser des matériaux et ressources avec le minimum d'impact sur l'environnement - Limiter les rejets, la pollution et l'impact écologique (climat, biodiversité) de la fabrication et de la distribution - Faciliter la réutilisation ou le recyclage du produit Label environnemental associé aux produits proposés dans le cadre du marché (3 pts) - Le candidat précisera les labels environnementaux (3 pts) Démarche sociale (3 pts) - Le candidat précisera dans le cadre du marché (Partenariat ESAT, Emploi de personnes en situation de handicap (engagement sur un % défini de temps de travail, etc.) (3 pts) Certification environnementale satisfaisante (3 pts) - Production d'une certification en lien avec les produits proposés (2 pts) - Engagement de l'entreprise dans une démarche de certification environnementale des produits proposés (1 pts)	

Prix		40 points
	- Montant DQE (34 pts) - Coût supplémentaire pour envoi dans les DROM (2 pts) - Taux de remise en cas d'enlèvement des marchandises chez le prestataire (4 pts)	

Critères d'attribution pour les lots 2 & 3 :

Dénomination des critères	Eléments d'appréciation	Pondération
Valeur technique de l'offre	Sous-critères	60 points
Qualité des emballages proposés	Qualité des échantillons (22 pts) - Résultats des tests réalisés (permettront de juger de la qualité du produit et valider sa conformité au regard du cahier des charges). (10 pts) - Tenue en main/Préhension (4 pts) - Ouverture (facilité d'ouverture appropriée au produit contenu) (3 pts) - Taille adaptée au volume à transporter (5 pts) Qualité de la documentation jointe aux fournitures (2 pts) - Joindre les notices d'utilisation et fiche technique détaillée des emballages (2 pts) Capacité des fournitures à protéger les produits contenus contre les chocs et écrasement (6 pts) - Fournir avec l'offre, le résultat des tests de chute réalisés, (sur la hauteur de chute) (3 pts) - Fournir la preuve de la Résistance à l'humidité et au froid à +5°C pendant 48h. (3 pts)	30 points
Conditions et délais de livraisons	Délai de fabrication (3 pts) - Le candidat précisera les délais de fabrication (3 pts) Durée moyenne de stockage (stock de sécurité) (1.5 pts) - Le candidat précisera la durée moyenne de stockage (1.5 pts)	18 points

	Délai de livraison à réception de la commande (fiabilité de l'approvisionnement) (3 pts) - Engagement du candidat sur un délai minimum de livraison (3 pts) Pertinence de l'organisation proposée pour assurer une livraison urgente ou un dépannage (3 pts) - Le candidat doit préciser, l'organisation qu'elle mettra en œuvre pour assurer toute demande de livraison urgente ou un dépannage. (3 pts) Unité d'approvisionnement envisagé (3 pts) - Indiquer nombre de fournitures par colis/ livraison (3 pts) Minimaux de commandes (1.5 pts) - Le candidat précisera le minimum de commandes (1,5 pts) Conditionnement et sous-conditionnement (3 pts) - Préciser le conditionnement envisagé et le nombre de palettes ou le nombre de colis par livraison). (3 pts)	
Démarche environnementale et sociale mise en œuvre dans le cadre du marché		12 points
	Utilisation de matériaux recyclables (3 pts) - Indiquer pour la recyclabilité des produits : (taux de recyclabilité, présence d'une procédure de recyclage ou de valorisation, politique de réduction des émissions de CO₂ etc.) (1.5 pts) - Démarche environnementale entreprise dans le cadre du marché (1.5 pts), éléments attendus sur : - Réduire les ressources et l'énergie impliquées dans la fabrication des produits ou de leur packaging de marque - Utiliser des matériaux et ressources avec le minimum d'impact sur l'environnement - Limiter les rejets, la pollution et l'impact écologique (climat, biodiversité) de la fabrication et de la distribution - Faciliter la réutilisation ou le recyclage du produit	

	Label environnemental associé aux produits proposés dans le cadre du marché (3 pts) - Le candidat précisera les labels environnementaux (3 pts) Certification environnementale satisfaisante (3 pts) - Production d'une certification en lien avec les produits proposés (2 pts) ⇒ Engagement de l'entreprise dans une démarche de certification environnementale des produits proposés (1 pts)	
Prix		40 points
	- Montant DQE (34 pts) - Coût supplémentaire pour envoi dans les DROM (2 pts) - Taux de remise en cas d'enlèvement des marchandises chez le prestataire (4 pts)	

Par ailleurs, les offres sont appréciées lot par lot, conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique.

1.11. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu

1.11.1. Attestations fiscales et sociales

Si le candidat est établi en France :

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents ou informations suivants datant de moins de 6 mois :

- Un numéro unique d'identification (SIREN) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations relatives à l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au répertoire des métiers via le site internet suivant : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents réclamés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

1.11.2. Les certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales

L'attributaire doit fournir les documents, datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf et du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande de l'EFS).

Pour respecter cette obligation, l'attributaire doit fournir :

1. une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf
2. une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
 1. en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,
 2. auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur, etc.)

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et accompagnée d'une traduction en français.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par l'EFS, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. L'EFS présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.

1.11.3. La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail.

L'attributaire doit également fournir une liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION

2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) commun à tous les lots ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le bordereau des prix (BP) comportant 3 onglets relatifs à chaque lot ;
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) comportant 3 onglets relatifs à chaque lot ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe communs à tous les lots ;
- le cadre de réponse technique propre à chaque lot ;

- Les formulaires DC1, DC2 complétés ;
- L'attestation sanctions russes.

L'EFS se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats sont donc invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation afin qu'ils puissent être informés des modifications apportées au dossier de consultation.

2.2. Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation.

Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme.

Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 7 jours francs avant la date limite de remise des offres pour autant que les demandes aient été reçues 10 jours francs avant cette date.

2.3. Développement durable

Les candidats sont informés que l'EFS est engagé dans une politique Responsable, Sociale et Environnementale. Dans ce cadre, la présente consultation comporte des critères spécifiques de jugement des offres relatifs aux aspects environnementaux et sociaux et des spécifications techniques liées au Développement Durable (Art 5.1 du CCAP).

2.4. Echantillons

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur offre, des échantillons suivants, en suivant le protocole décrit ci-dessous par lot.

Il est indiqué aux candidats à titre purement informatif et non-contractuel que la phase de test des échantillons aura une durée minimale de deux (2) mois.

Les échantillons doivent être **conditionnés de manière appropriée**, clairement identifiés au nom du candidat et porter, la référence du lot.

Tous les échantillons devront être transmis comme suit :

A l'attention de Monsieur Bryan Modestin 20 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Sainte Denis France
--

Les échantillons doivent parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard à la date et à l'heure **limites fixées pour la remise des offres**.

La remise peut être effectuée :

- par voie postale ou par transporteur, sous réserve que les échantillons soient effectivement réceptionnés avant la date et l'heure limites précitées.

Les frais d'acheminement, d'emballage et de transport des échantillons sont à la charge du candidat.

Les échantillons remis dans le cadre de la présente consultation sont conservés par le pouvoir adjudicateur. Il est précisé, que si un candidat est écarté durant la procédure de sélection des offres, il pourra à ses frais et s'il le souhaite récupérer ses échantillons.

La remise d'un échantillon ne donne lieu à aucune indemnisation du candidat.

Concernant le lot 1 :

- 3 échantillons de volume 4L à 6L,
- 3 échantillons de volume 10L à 13L,
- 3 échantillons de volume 23L à 26L,
- 3 échantillons de volume 40L à 43L.

Chaque candidat au LOT 1 devra fournir des échantillons de sa solution complète d'emballage (à savoir : emballage + plaques eutectiques et/ou couverture d'eau et/ou autre matériel pour le maintien en température). Ceux-ci seront testés au cours de la phase d'analyse des offres.

En outre, le candidat au LOT 1 **doit préciser, dans son offre technique**, les éléments suivants :

- Le conditionnement envisagé (le protocole de conditionnement),
- Les matériaux utilisés pour la fabrication, respectant les aspects environnementaux.

Concernant le lot 2 :

- 3 échantillons par référence visée.

Chaque candidat au LOT 2, devra :

- Proposer des emballages propres, portant et générant un minimum de poussière de la fabrication à livraison dans nos locaux,
- Fournir **des échantillons de chacun des 2 formats d'emballages qu'il propose.** Ceux-ci seront testés par l'EFS au cours de la phase d'analyse des offres.

Concernant le lot 3 :

- 3 échantillons pour chaque site et par référence visée.

Chaque candidat au LOT 3, devra fournir des échantillons de chacun des 2 formats d'emballages qu'il propose. Ceux-ci seront testés par l'EFS au cours de la phase d'analyse des offres.

En outre, le candidat au LOT 3 doit préciser, dans son offre technique, les éléments suivants :

Les échantillons attendus pour chaque lot feront l'objet d'une phase de test permettant de noter les candidats sur le sous-critère « qualité des emballages proposés ».

La date limite de retour des offres (DLRO) s'applique à l'offre du candidat ainsi que la réception des échantillons.

Information générale pour tous les lots : Les échantillons sont destinés exclusivement à permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier la conformité et les caractéristiques des fournitures proposés au regard des exigences définies dans les documents de la consultation.

3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GENERALES

3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros.

Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS.

3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés

Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée**, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

3.2.1. Configuration des postes et pré-requis techniques

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les pré-requis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

3.2.2. Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

La signature électronique doit alors être effectuée conformément aux conditions indiquées dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe 15 au code de la commande publique).

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la **PLACE**, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026106275>).

La signature électronique doit être apposée sur chaque document demandé pris individuellement et non sur l'enveloppe ou le dossier qui les contient.

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

3.2.3. Précisions relatives aux documents électroniques remis

Les fichiers des candidats devront, sous peine d'irrecevabilité, être transmis dans des formats largement disponibles (.zip; Word, Excel, PowerPoint, Access (Pack Microsoft) PDF Acrobat ...). En outre, il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format « .exe ».

Les candidats sont **invités à limiter le poids informatique des pièces transmises (150 Mo), et notamment les certificats de capacité ou le mémoire technique. Il est également fortement recommandé de :**

- **Dissocier les fiches techniques du mémoire technique ;**
- **Eviter des intitulés trop longs ;**
- **Démultiplier les dossiers et sous dossiers ;**

Les deux derniers points sont importants pour éviter tout « bug » informatique potentiel.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé aux candidats de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante :

• **1 Fichier avec les pièces administratives**

- N° de la consultation _CAND_DC1
- N° de la consultation _CAND_DC2
- N° de la consultation _CAND_SITU_JURI
- N° de la consultation _CAND_CAPA_ECO_FINAN
- N° de la consultation _CAND_CAPA_TECH_PRO
- N° de la consultation _ATTEST_FISC_SOC_ASS_AUTRES

• **2 Fichier avec les pièces de l'offre (par lot)**

- N° de la consultation _OFFRE_AE
- N° de la consultation _OFFRE_DPGF **BPU-BP**
- N° de la consultation _OFFRE_MEMO_TECH
- N° de la consultation _OFFRE_FICH_TECH
- N° de la consultation _OFFRE_ATTES_VISITE
- N° de la consultation _OFFRE_AUTRES

3.2.4. Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent consulter la rubrique **Aide** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet.

En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

3.2.5. Modalités de dépôt des plis

La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis en réalisant au préalable une consultation de test sur la plateforme PLACE.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Ils doivent également anticiper leur dépôt dans la mesure où la date limite de remise des offres s'apprécie à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

De ce fait, si le marché public est alloti, les lots doivent être déposés simultanément.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

3.2.6. Copie de sauvegarde

L'envoi de l'offre par voie dématérialisée via la plateforme PLACE peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir par le service courrier » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit avec remise contre récépissé à l'adresse du pouvoir adjudicateur mentionnée à l'article 1.1 du présent RC en indiquant le service concerné.

Elle est ouverte uniquement dans les cas exposés à l'article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

3.3. Confidentialité du candidat

Les informations, mises à la disposition des candidats, par l'EFS, au cours de la consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont un caractère confidentiel. Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers sans préjudice du droit au recours effectif des candidats et de la production en justice des dites informations, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

Le caractère confidentiel des informations transmises à l'EFS par les candidats à la présente consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, sera strictement préservé. Seules les personnes de l'EFS habilitées à les traiter dans le cadre de la procédure de marché public en cours en auront connaissance. L'EFS s'engage à n'utiliser les informations qu'en vue de l'analyse de la candidature et de l'offre soumises et s'engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exception de ses autorités de contrôle, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit, sauf pour satisfaire l'obligation d'information posée par les articles R.2181-1 et suivants qui s'exerce conformément aux modalités rappelées par l'article L.2132-1 du code de la commande publique.

Il est toutefois précisé que, en ce qui concerne le marché public qui sera signé, celui-ci et les pièces s'y rapportant deviendront des documents administratifs communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration, le droit de communication des tiers s'exerçant cependant dans le respect du secret des affaires conformément au code précité.

Les données à caractère personnel des candidats et des soumissionnaires font l'objet de traitements par l'EFS, en tant que responsable de traitement, et dont le siège se situe 20 avenue du Stade France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex. Ces traitements sont destinés à permettre l'analyse des candidatures et des offres, ainsi que le contact des candidats pendant la passation du marché public.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de dix ans à compter de la signature du marché public. Seules les personnes autorisées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ont accès aux données collectées.

Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données, et à condition de justifier de leur identité, les candidats et les soumissionnaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Enfin, les candidats et les soumissionnaires disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils peuvent exercer leurs droits auprès de l'EFS en s'adressant à stde.marches.publics@efs.sante.fr

L'EFS a désigné un délégué à la protection des données ou DPO - que les candidats et les soumissionnaires peuvent contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : efs.dpo@efs.sante.fr

Si l'EFS est dans l'impossibilité de faire droit à leur demande, il motivera sa décision et les informera dans les meilleurs délais.